

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 2248

présenté par

M. Lagarde, M. Benoit, M. Brindeau, M. Guy Bricout, Mme Descamps, M. Dunoyer,  
M. Favennec-Bécot , M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Labille, M. Morel-À-L'Huissier,  
Mme Métadier, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill, M. Villiers, M. Warsmann et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 51, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.